



République Française  
Arrondissement d'Ancenis  
COMMUNE D'OUDON

## DECISION MUNICIPALE N° 2023\_ M039

**Portant désignation du cabinet d'avocat Cornet Vincent Ségurel pour assurer assistance et représentation de la commune dans le cadre d'une procédure d'expulsion d'un locataire**

### Le Maire de la Commune d'OUDON

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2121-29 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal 2020-1T du 03 juillet 2020 notamment son alinéa 16 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

**Vu** l'alinéa 11 de la délibération du Conseil Municipal 2020-1T du 03 juillet 2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de passer une convention d'honoraires avec le cabinet d'avocat Cornet Vincent Ségurel pour assurer la défense et les intérêts de la Commune.

### DECIDE

**Article 1** : Le Cabinet d'avocat Cornet Vincent Ségurel sis au 28 bd de Launay à Nantes, 44186, est désigné pour représenter la commune sur la procédure d'expulsion locative contre un locataire du logement communal.

**Article 2** : De procéder à la signature de la convention d'honoraires avec le cabinet d'avocat Cornet Vincent Ségurel et de tout acte s'y rapportant.

**Article 3** : De préciser que le montant prévisionnel des honoraires s'élève à 3.500 € HT. Cette estimation ne comprend pas :

- Les frais d'huissiers ;
- Les éventuels recours en appel et recours au Juge de l'Exécution à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

**Article 4** : Mme la directrice générale des services d'OUDON est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

Signé par : Alain BOURGOIN  
Date : 27/07/2023  
Qualité : Maire